



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 5 octobre 2020 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet :

Diminuer la marge de recul latérale gauche de l'habitation unifamiliale jumelée projetée à 1,84 m au lieu de 6 m. Augmenter le coefficient d'occupation au sol maximal à 31% au lieu de 25%. Augmenter la superficie maximale autorisée pour la somme de tous les bâtiments complémentaires annexés à 152% au lieu de 100% de la superficie totale du bâtiment principal. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné :

Rue des Cerisiers
Lots 3 674 409 et 3 674 410 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 5 octobre 2020.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 18 septembre 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier